



CAUSSOU

infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 62 – Mai 2014

Le budget 2014 de la commune

Lors de sa séance du 24 avril, le conseil municipal a donné quitus à la municipalité sortante en votant le compte administratif 2013 qui faisait apparaître un excédent des années antérieures de 107 949,88 €. Il a ensuite voté le budget 2014.

I. Le budget de fonctionnement 2014

Il s'élèvera cette année à 187.733, 88 €.

- **les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à 78.450,52 €** et sont constituées des charges suivantes :

- **Les charges générales, pour un montant de 30.730 €**, dont les principaux postes sont les dépenses de voirie, de bâtiment, d'assurance, les taxes foncières payées par la commune, l'éclairage public, les frais de maintenance, de fournitures diverses, les frais de contrat avec l'ONF, etc.
- **Les charges de personnel, pour un montant de 21.180 €**, y compris les charges sociales.
- **L'atténuation de produits: 8.913 €** Il s'agit principalement du reversement de taxes à la communauté de communes.
- **Les charges de gestion courante: 11 600,58 €**. Ce sont essentiellement les subventions aux associations, les indemnités de maire et 1er adjoint, la participation au Syndicat des Communes Electrifiées, aux pompiers, au Troisième Age, etc
- **Les intérêts des emprunts: 150,00 €**.
- **La dotation aux amortissements: 5.876,94 €**. C'est une opération comptable qui prend en compte la dépréciation dans le temps de travaux sur le réseau d'eau et de logiciels acquis par la commune.

Une fois ces différentes dépenses prévues au budget de fonctionnement 2014, il reste donc un solde disponible de 109 283,36 € qui est viré au budget d'investissement.

- **Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 187 733, 88 €** et se composent de:

- **L'excédent de fonctionnement de 2013: 107.949,88 €**
- **Les différents produits et services pour un montant de 19.695 €**. Il s'agit principalement des ventes de bois de la forêt communale, de la location de la montagne et des appartements, des redevances d'Orange (relais) et du Syndicat des Communes Electrifiées.
- **Les impôts locaux et taxes : 33 763 €**
- **Les dotations de l'Etat: 26 326 €**

II. Le budget d'investissement

Après déduction des opérations comptables et du remboursement du capital des emprunts, le budget d'investissement disponible pour des travaux et achats en 2014 est de 113.086,88 €, y compris environ 2.000 € de subventions en attente.

Parmi les dépenses prévues en 2014 : la construction d'un escalier sécurisé pour accéder à la salle polyvalente, la réalisation d'un trottoir devant cette salle, la construction d'un atelier et d'un garage, la restauration d'un mur de soutènement de la route de Fount Morte, la construction d'un ossuaire au cimetière et des travaux de goudronnage.

Quelques remarques

En raison de la situation économique de la France, l'Etat a diminué le montant des dotations aux communes. Pour Caussou, la baisse est de -3.145 € en 2014.

Malgré cela et pour tenir compte de la hausse générale des impôts et des difficultés rencontrées par les familles, le conseil municipal a décidé de ne procéder à aucune augmentation des impôts locaux de la commune.

Par ailleurs, les subventions aux associations ont été reconduites à leur niveau de 2013 mais ne feront l'objet d'aucune augmentation.

Concernant les indemnités des élus, le maire et le 1er adjoint ne percevront que 60% du montant auquel ils peuvent prétendre et le 2ème adjoint a choisi de renoncer à toute indemnité.

Question... Réponse...



La question ??

Le nombre d'habitants de Caussou était autrefois bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui. Savez-vous quelle était la population du village en 1836?

Et la réponse à la question du dernier numéro

Rappel de la question : Combien y a-t-il eu de maires à Caussou depuis 1791 ?

Ci-dessous la liste des 41 maires qui se sont succédés à Caussou de 1791 à nos jours :

Rouan Pierre	1791-1793	Tourrou Casimir	1881-1888
Siore Raymond	1793-1798	Rouan Justin	1888-1892
Pont Joseph	1798-1800	Benet Jean Pierre	1892-1894
Siore Raymond	1800-1802	Benet Paul	1894-1900
Pont Joseph	1802-1816	Pont Léon	1900-1904
Rougé Jean	1816-1819	Bonnans Alcide	1904-1908
Sans François	1819-1833	Tourrou Denis	1908-1914
Pont Pierre	1833-1835	Clanet Honoré *	1914-1917
Bernadac Jean	1835-1837	Tourrou Denis	1917-1925
Tourrou François	1837-1840	Rouan Léopold	1925-1929
Bonnet Joseph	1840-1846	Clanet Marius	1929-1935
Tourrou François	1846-1848	Rouan Jean Marie	1935-1939
Rougé Pierre	1848-1849	Clanet Noël *	1939-1942
Sans Jean Pierre	1849-1853	Clanet Marius *	1942-1945
Pont Jean Pierre	1853-1856	Pont Ourat Henri	1945-1959
Moura Jean François	1856-1857	Rougé Joseph	1959-1983
Rouan François	1857-1865	Rougé Paul	1983-2002
Rougé Bonaventure	1865-1870	Calmein Maurice	2002-2008
Gentil Alexis	1870-1871	Tourrou Michel	2008-2014
Tourrou François	1871-1878	Calmein Maurice	2014-
Marcaillou Florentin	1878-1881		

* Adjoint remplacé le Maire démissionné

Quelques infos en bref...

Concessions au cimetière

Après le travail important fait en 2012 et 2013 pour l'inventaire des concessions disponibles et l'établissement d'un règlement du cimetière, des tarifs avaient été proposés pour la ré-attribution de concessions. Plusieurs réclamations ayant été adressées à la mairie, concernant notamment la durée de 50 ans pour ces concessions, le maire a proposé au conseil municipal de réétudier cette question lors de sa prochaine réunion. D'ici là une étude est faite auprès d'autres communes pour connaître les tarifs et modalités d'attribution en vigueur.

Un abri en fer à donner

La mairie a demandé à TDF de bien vouloir démonter le relais de télévision situé au-dessus du village et qui est désormais inutile. L'entreprise doit venir enlever tout le matériel situé dans la baraque mais elle a proposé de céder celle-ci à des habitants du village qui souhaiteraient la récupérer. Une condition non négligeable : la personne qui récupèrera cette baraque devra la démonter et l'emporter. Merci aux personnes qui seraient intéressées de bien vouloir se faire connaître à la mairie.

Caussou bientôt lieu de pèlerinage ?

Lors de l'exode des Français d'Algérie en 1962, Mme Suzanne Villard avait pris soin de ramener dans une valise une petite statue de la Vierge Marie provenant de l'église Saint-Paul - Sainte Rita d'Alger, transformée en mosquée. En 1977, en compagnie de son fils Jacques, Mme Villard offrait cette statue à la paroisse de Caussou. Depuis, la petite Vierge attendait au fond de l'église d'être davantage mise en valeur. Cette statue sera bientôt installée dans la chapelle et sera ainsi visible par les anciens de la paroisse St Paul-Ste Rita d'Alger quand ils le souhaiteront. Une cérémonie et un transport de la statue en procession depuis l'église devraient être organisés par l'association B. de Planissoles d'ici septembre à une date qui sera précisée ultérieurement.



Conteneurs

La liste des emplacements des conteneurs à ordures a été définie comme suit par le conseil municipal :

- Mairie
- Rue Gaston Phébus, près du transformateur électrique
- Quartier du Breilh (au centre du bas du village)
- Maison de la chasse (rue de Planissoles)
- Place de Loum
- Cimetière
- Hameau de Savenac, près de la fontaine centrale

Malgré notre requête auprès de la communauté de communes, il ne sera plus possible de collecter les ordures à Andarrios. La raison invoquée par les services techniques est la taille désormais plus importante des camions qui ne leur permet plus de monter dans la rue d'Andarrios et de manœuvrer sans risques.

Nouveaux services à la santé

Depuis début avril sont installées à Luzenac à la Villa médico-sociale Santoulis :

- une diététicienne : Chantal Dubocs (Sur RV 06.43.62.95.54)
- une psychologue : Jocelyne Chancé (Sur RV 06.35.39.01.74)

Elles rejoignent une équipe de soignants déjà en place : 2 kinésithérapeutes et 2 infirmières. Un médecin gériatologue interviendra ultérieurement.

Fleurissement du village

Le fleurissement du village est prévu le samedi 24 mai.

Rendez-vous à 14 h devant la mairie pour tous ceux qui veulent participer aux plantations.

Crochets et barres à neige

Suite aux chutes de neige importantes survenues à la fin de l'année dernière, de nombreux toits ont déversé la neige et la glace sur la voie publique. Un arrêté a été pris par le maire demandant à tous les propriétaires dont les toitures surplombent les voies publiques de mettre en place des crochets ou barres à neige.

Il est rappelé que l'absence de protection constituera une infraction et que la responsabilité civile du propriétaire du bâtiment pourra être engagée en cas d'accident.

L'entreprise Ax Rénovation d'Ax les Thermes propose des tarifs intéressants pour la fourniture et éventuellement l'installation de ces équipements. Les tarifs seront dégressifs en fonction du nombre de demandes. N'hésitez pas à prendre contact et à demander un devis...



Maçonnerie
Peintures
Revêtement sols, murs
Finitions extérieures
Rénovation d'appartement
Aménagements extérieurs

06.18.28.61.26
05.61.02.79.08
alexandre.1307@live.fr
Site: 4980337290027

Alex Ferreira
4, résidence Ruffot
09110 AX-LES THERMES

Carnets ...

Carnet noir

Le 8 avril 2014, Jean SUBRA nous a quittés à l'âge de 86 ans. Né dans le nord de la France, il venait à Caussou chez son oncle et sa tante, Frédéric e Justine SUBRA.

C'est là qu'il rencontrera Geneviève PONT qu'il épousera en 1957. Deux fils naîtront de cette union, Gilbert en 1958 et Gilles en 1965.

CRS dans la police, Jean a été victime d'un grave accident du travail qui, après plusieurs mois de coma, le privera d'une grande partie de son autonomie. Doté d'un fort caractère, de persévérance et de volonté, il arrivera à retrouver partiellement ses capacités physiques.

Sa famille le soutiendra dans ces dures épreuves jusqu'à ces derniers mois où, son maintien à domicile étant devenu trop lourd, il avait été placé dans une maison de retraite.

Nos sincères et amicales condoléances à tous ses proches que ce deuil afflige.

A noter sur vos agendas ...

En 2014, l'Association Béatrice de Planissoles organisera :

- **Samedi 28 juin**, le Feu de la Saint Jean et soirée folklorique
- **Dimanche 20 juillet**, une randonnée à l'étang d'En Beys
- **Dimanche 10 août**, le vide grenier
- **Dimanche 17 août**, une randonnée au plateau de Beille

Pour sa part, le Comité des fêtes vous invite :

- **Samedi 21 juin** à la fête de la musique (repas et soirée dansante)
- **Les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 juillet** à la fête locale

Les informations sur ces activités seront données en temps voulu afin de rappeler les dates et permettre à ceux qui le souhaitent de s'inscrire.